

PMRA Approved Label (J.D)
2019-1841
2019-10-28



NÉMATOCIDE		
GROUPE	7	FONGICIDE

VELUM^{MC} PRIME

NÉMATOCIDE
FONGICIDE

SUSPENSION

Nématicide/fongicide à large spectre pour utilisation dans les pommes de terre et des autres légumes-tubercules et légumes-cormes, et des petits fruits (Groupe de culture 13-07G)

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION : 32108 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF:

Fluopyram 500 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0007% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00025% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à 200 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

www.cropscience.bayer.ca

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847.

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

PMRA Approved Label (J.D)

2019-1841

2019-10-28

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI : Se référer au livret fourni avec ce contenant.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

Ne pas retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée avant le délai de sécurité de 12 heures.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

PMRA Approved Label (J.D)

2019-1841

2019-10-28

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les oiseaux. **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Ne pas appliquer directement sur des eaux de surface ou des zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau au moment de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Ce produit peut contaminer l'eau par ruissellement. Ce produit affiche un potentiel de ruissellement plusieurs mois ou plus après son application. Les sols mal drainés et les sols dont la profondeur de la nappe phréatique est faible favorisent davantage un ruissellement d'eau qui renferme ce produit. L'établissement d'une bande de végétation protectrice égale et bien entretenue, entre les zones traitées et les plans d'eau de surface tels qu'étangs, ruisseaux et sources, permet de réduire le risque de contamination de l'eau à la suite d'une averse ou d'un ruissellement. On réduira le degré de ruissellement de ce produit en évitant les épandages lorsque des averses sont prévues dans les 48 heures. De bonnes pratiques de lutte contre l'érosion permettent de réduire le risque de contamination des eaux de surface par ce produit.

Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer à des températures intérieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine. En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

PMRA Approved Label (J.D)

2019-1841

2019-10-28

ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, des fossés et des canaux d'irrigation.

190424

VELUM^{MC} PRIME est une marque de commerce de Bayer.

PMRA Approved Label (J.D)
2019-1841
2019-10-28



NÉMATOCIDE		
GROUPE	7	FONGICIDE

VELUM^{MC} PRIME

NÉMATOCIDE
FONGICIDE

SUSPENSION

Nématicide/fongicide à large spectre pour utilisation dans les pommes de terre et des autres légumes-tubercules et légumes-cormes, et des petits fruits (Groupe de culture 13-07G)

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION : 32108 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Fluopyram 500 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0007% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00025% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à 200 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

www.cropscience.bayer.ca

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847.

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

VELUM^{MC} PRIME

Table des matières

Numéro de section :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis	1
	Le produit	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions	3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
	Risques environnementaux	5
	Entreposage	6
	Élimination	7
MODE D'EMPLOI	Cultures, Parasites, Doses, Périodes d'application et Renseignements sur l'application	8
	Restrictions sur les cultures de rotation	9
	Instructions de mélange	10
	Recommandations sur la gestion de la résistance	11

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – LE PRODUIT

VELUM^{MC} PRIME est un nématicide/fongicide à large spectre aux propriétés préventives, systémiques et curatives, recommandé pour la répression de certains nématodes pathogènes des plantes dans le sol et pour supprimer certaines maladies des cultures. VELUM PRIME convient le mieux lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de traitements préventifs.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – PRÉCAUTIONS

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

Ne pas retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée avant le délai de sécurité de 12 heures.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

SECTION 5 – DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Ne pas appliquer directement sur des eaux de surface ou des zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau au moment de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Ce produit peut contaminer l'eau par ruissellement. Ce produit affiche un potentiel de ruissellement plusieurs mois ou plus après son application. Les sols mal drainés et les sols où la nappe phréatique est peu profonde favorisent davantage un ruissellement d'eau qui

renferme ce produit. L'établissement d'une bande de végétation protectrice égale et bien entretenue, entre les zones traitées et les plans d'eau de surface tels qu'étangs, ruisseaux et sources, permet de réduire le risque de contamination de l'eau à la suite d'une averse ou d'un ruissellement. On réduira le degré de ruissellement de ce produit en évitant les épandages lorsque des averses sont prévues dans les 48 heures. De bonnes pratiques de lutte contre l'érosion permettent de réduire le risque de contamination des eaux de surface par ce produit.

Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer à des températures intérieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine. En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

SECTION 7 – ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :
S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, des fossés et des canaux d'irrigation.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8 – CULTURES, PARASITES, DOSES, PÉRIODES D'APPLICATION ET RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

POMMES DE TERRE ET AUTRES LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES		
<p>Arracacha, marante, crosne du Japon, topinambour, canna comestible, arrowroot du Queensland, manioc (amer et doux), chayotte (racine), souchet comestible, taro, gingembre, curcuma d'Amérique, pomme de terre, patate douce, tanier, curcuma, dolique tubéreux, igname</p>		
Ravageur/Maladie	Dose	Renseignements sur l'utilisation
<p>Répression de nématodes pathogènes des plantes, y compris :</p> <p>Nématodes radicicoles (<i>Pratylenchus</i> spp.),</p> <p>Nématodes cécidogènes du nord (<i>Meloidogyne</i> spp.),</p> <p>Nématodes à kystes de la pomme de terre (y compris le nématode à kystes pâles et le nématode doré) (<i>Globodera pallida</i>, <i>Globodera rostochiensis</i>)</p>	<p>500 mL/ha ou 4,5 mL par 100 m de rang (selon un espacement de 90 cm entre les rangs)</p>	<p>Applications au sol avec de l'équipement terrestre :</p> <p>Appliquer la dose prescrite en une bande de 10 à 15 cm dans le sillon au moment de la plantation et couvrir avec le sol. On obtiendra de meilleurs résultats en dirigeant la pulvérisation dans le sillon sur les plantons et le sol.</p> <p>Appliquer dans 50-150 L d'eau par hectare.</p> <p>Pour les cultures repiquées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mouillage après le repiquage, ou mouillage de la butte. 2. Mouillage avec l'eau du repiquage – plantation mécanique. 3. Mouillage avec l'eau du repiquage – plantation manuelle.
<p>Répression de Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>) et la dartoise (<i>Colletotrichum coccodes</i>) sur les pommes de terre seulement</p>		<p>Pour une efficacité maximale contre les nématodes, VELUM PRIME doit être utilisé dans le cadre d'un programme de gestion intégrée des nématodes. Ce programme prévoit des pratiques culturales et d'autres méthodes d'éradication chimiques, au besoin.</p> <p>Surveiller la pression des maladies tout au long de la saison de croissance. Utilisation de fongicides avec différents modes d'action pour les applications foliaires en saison aidera à limiter le développement de la résistance et de renforcer le contrôle de fin de saison.</p> <p>Lors de l'utilisation de fongicides contre le mildiou</p>

		<p>(<i>Phytophthora infestans</i>) tout au long de la saison, utiliser des matières actifs qui ont aussi une activité sur la brûlure alternarienne.</p> <p>S'assurer que les recommandations en matière de gestion de la résistance énoncées à section 11 sont suivies.</p>
<p>Restrictions : Ne pas appliquer plus de 500 g fluopyram à l'hectare par année, quelle que soit la formulation ou la méthode d'application (au sol ou foliaire). Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à VELUM PRIME ou cette catégorie de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe qui est homologué pour le même usage. Lorsqu'on utilise le VELUM PRIME dans une application au sol, utiliser une autre mode d'action pour la première application fongique sur les feuilles.</p> <p>Les parties aériennes ou les feuilles de ces cultures peuvent être utilisées comme nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas laisser paître le bétail dans les zones traitées dans les 7 jours suivant l'application.</p>		

PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES (CG 13-07G):

Sous-groupe de culture 13-07G : Petits fruits de plantes naines : raisin d'ours, myrtille, bleuet nain, chicouté, canneberge, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, fraise ainsi que cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Ravageur/Maladie	Dose (mL/ha)	Renseignements sur l'utilisation
Suppression de Blanc (<i>Sphaerotheca macularis</i>)	500	Appliquer avec un système d'irrigation goutte-à-goutte à des fins préventives. Poursuivre à intervalles de 5 à 7 jours, au besoin.
Répression de nématodes (juvéniles, adultes) vivant dans le sol et s'attaquant aux racines	500	<p>Appliquer la dose prescrite selon des méthodes suivantes :</p> <p>Chimigation dans la zone racinaire avec l'équipement d'irrigation à basse pression de type goutte à goutte, filet, les microasperseurs ou par l'équipement équivalent.</p> <p>Prévoir un minimum intervalle de 7 jours entre les applications au sol.</p>

PMRA Approved Label (J.D)

2019-1841

2019-10-28

Restrictions: Pour l'application avec un équipement d'irrigation goutte-à-goutte seulement. Ne pas appliquer plus de 500 g fluopyram à l'hectare par année, quelle que soit la formulation ou la méthode d'application (au sol ou foliaire). VELUM PRIME peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à VELUM PRIME ou cette catégorie de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe qui est homologué pour le même usage. Lorsqu'on utilise le VELUM PRIME dans une application au sol, utiliser une autre mode d'action pour la première application fongique sur les feuilles.

Épandage par chimigation :

Appliquer ce produit uniquement avec des systèmes d'irrigation goutte à goutte, et seulement sur les cultures indiquées à la section 8 de la présente étiquette. Ne pas appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit. La distribution non uniforme de l'eau traitée peut endommager les cultures, réduire l'efficacité du produit ou se traduire par des résidus de pesticide illégaux dans la culture. Pour des questions concernant le calibrage, communiquer avec un conseiller agricole provincial, le fabricant du système ou tout autre spécialiste. Seule une personne qui connaît le système de chimigation et qui est responsable de son fonctionnement, ou une personne qu'elle supervise, doit arrêter le système et apporter les ajustements nécessaires, au besoin. Ce produit n'a pas été suffisamment testé, lorsque l'épandage se faisait avec des systèmes d'irrigation, pour s'assurer d'un rendement constant relativement à tous les emplois indiqués sur l'étiquette. Les techniques d'épandage qui suivent sont fournies à titre de référence pour l'utilisateur mais ne constituent aucunement une garantie que le produit peut être appliqué avec de l'équipement d'irrigation goutte à goutte. Les utilisateurs doivent consulter les agences de réglementation provinciales et régionales pour connaître les restrictions d'emploi potentielles avant d'appliquer un produit agrochimique avec de l'équipement d'irrigation par aspersion ou goutte à goutte.

Lorsque le système d'irrigation est utilisé pour effectuer un traitement pesticide, ne pas brancher ce système au réseau public de distribution d'eau, à moins d'avoir mis en place les dispositifs de sécurité recommandés pour les réseaux publics. Par « réseau public d'alimentation en eau », on entend tout système permettant d'approvisionner le public en eau courante pour la consommation humaine, dans la mesure où ce système comporte au moins 15 conduites de branchement ou approvisionnent régulièrement une moyenne d'au moins 25 personnes par jour, au moins 60 jours par année. Les systèmes de chimigation branchés au réseau public de distribution d'eau doivent être munis d'un dispositif anti-refoulement pour zone à pression réduite (ZPR), ou tout autre mécanisme fonctionnel équivalent. Ce dispositif doit se trouver dans la conduite d'alimentation en amont du point d'introduction du pesticide. Comme solution de rechange au système ZPR, l'eau du réseau public de distribution doit être déversée dans un réservoir avant d'y ajouter le pesticide. Il doit y avoir un espace d'au moins deux fois le diamètre intérieur du tuyau de remplissage entre la sortie du tuyau et le seuil de débordement du réservoir. Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'un clapet anti-retour à fermeture rapide, automatique et fonctionnel, visant à prévenir le refoulement de produit vers la pompe d'injection. Le tuyau d'injection du pesticide doit être également muni d'une électrovanne (type solénoïde) fonctionnelle, normalement fermée, située au point d'entrée du liquide dans la pompe d'injection, et branchée au mécanisme d'enclenchement. Ainsi, le produit ne pourra pas quitter le réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est arrêté (automatiquement ou manuellement). Le système doit être muni d'un mécanisme d'enclenchement fonctionnel pour que la pompe d'injection du pesticide s'arrête automatiquement lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête ou, s'il n'y a pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau baisse au point d'influer négativement sur la distribution du pesticide. Le système doit être muni d'une pompe de dosage, tel une pompe d'injection volumétrique (p. ex., pompe à membrane), bien conçue et fabriquée à partir de matériaux compatibles avec les pesticides et qui peut être adaptée au mécanisme d'enclenchement.

La bouillie dans le réservoir du pulvérisateur doit être agitée en permanence afin d'éviter le dépôt du produit et le manque d'uniformité de l'épandage. Appliquer le pesticide en continu pendant toute la durée de la distribution d'eau. Pour connaître les directives de mélange, consulter la section 10 de la présente étiquette.

Ce produit peut être appliqué à l'aide d'un système d'irrigation goutte à goutte sur les cultures indiquées à la section 8 de la présente étiquette. Le système doit comporter un clapet de non-retour, un reniflard et

un robinet de vidange de basse pression fonctionnels, adéquatement situés sur la conduite d'irrigation afin de prévenir la contamination de la source d'eau par refoulement. Avec un système fixe, on privilégie un doseur Venturi en ligne efficacement conçu pour assurer une distribution rapide et uniforme. Toutefois, on peut également utiliser une pompe volumétrique. Mélanger dans de l'eau la quantité souhaitée de ce produit selon la surface à traiter de façon que la quantité totale de bouillie dans le réservoir d'injection corresponde à la quantité d'eau utilisée durant le calibrage. Dans le réservoir, assurer une agitation suffisante pour le mélange jusqu'à ce que la chimigation soit terminée. Faire fonctionner tout le système aux pressions normales recommandées par le fabricant de l'équipement d'injection utilisé, pendant la période de temps établie durant le calibrage. Ce produit peut être injecté durant le cycle d'irrigation ou dans le cadre d'un épandage distinct. Pour les systèmes d'irrigation goutte à goutte, introduire le fongicide dans la solution d'irrigation pendant une période de temps suffisante pour permettre la distribution uniforme du produit sur la culture. Le fongicide doit être ajouté vers la fin du cycle d'irrigation normal de façon que l'arrosage ultérieur ne lessive pas le produit de la zone des racines. Une fois le traitement terminé, arrêter l'équipement d'injection, quel que soit le système utilisé, et continuer de faire fonctionner le système d'irrigation jusqu'à ce que ce produit ait été purgé de la dernière conduite d'irrigation goutte à goutte. Consulter la section sur les cultures de la présente étiquette pour obtenir les doses d'emploi et tout autre renseignement sur l'utilisation du produit.

Lorsque le produit est appliqué comme élément d'un mélange en cuve, lire et suivre toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses d'emploi, les restrictions et les limites de pâturage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus rigoureuses énoncées sur les étiquettes des deux produits, relativement au mélange, au chargement et à l'application.

SECTION 9 – RESTRICTIONS SUR LES CULTURES DE ROTATION

Ne pas appliquer plus que la dose saisonnière maximale pour chaque culture de toute combinaison de produits contenant du FLUOPYRAM.

Ne pas semer de luzerne dans les 14 jours suivant l'application. Toutes les autres cultures peuvent être semées immédiatement après la dernière application de fongicide VELUM PRIME.

SECTION 10 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

VELUM PRIME doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter VELUM PRIME dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de VELUM PRIME dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.

SECTION 11 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, VELUM PRIME contient un fongicide du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à VELUM PRIME et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou

complète d'efficacité lorsque ce produit est appliqué à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le VELUM PRIME (fongicide du groupe 7) ou d'autres fongicides du groupe 7 avec les groupes différents qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant un fongicide provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Éviter les applications séquentielles de VELUM PRIME ou d'autre fongicide dans une saison. Lorsqu'on utilise le VELUM PRIME dans une application au sol, utiliser une autre mode d'action pour la première application fongique sur les feuilles.
- Pour les cultures à épandages multiples : le nombre total d'épandages d'un mélange en cuve contenant des fongicides du groupe 7 ne doit pas dépasser la moitié du nombre total d'applications de fongicides au cours d'une saison.
- Utiliser les nématicides/fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possible de résistance, s'adresser à un représentant de Bayer au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

190424

VELUM^{MC} PRIME est une marque de commerce de Bayer.